



NOTE DE SERVICE N° 200 - - SEPMBPE/DGD/ DU 25 SEP 2017
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Exécution du service

Réf. : Courrier n°048/GGH/ONGSFFCSF-CI/17A
du 29/08/2017

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, par courrier visé en référence, **l'ONG Stop la Fraude Fiscale et la contrefaçon sans Frontière en Côte d'Ivoire (ONG-SFFCSF CI)** a saisi la Direction Générale des Douanes en vue d'une collaboration dans le cadre de son Programme National de prévention et de lutte contre la fraude en milieu maritime et portuaire.

Cette ONG envisage de procéder à des contrôles portant sur la véracité de la conformité des documents de fret et des opérations de Transit dans les Ports d'Abidjan et de San Pedro.

L'Administration des douanes a décliné cette offre de service.

Je rappelle à cet égard que les opérations susvisées relèvent de prérogatives de puissance publique que l'Administration des douanes est chargée d'exercer à titre exclusif.

En conséquence, j'informe l'ensemble du service qu'il n'existe aucune forme de collaboration entre la Douane et cette ONG et en appelle à la plus grande vigilance sur ses agissements.

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente.

LE DIRECTEUR GENERAL

